



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rés.
a
Mon
be



15125562

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

24-08-2015

TRIBUNAL DE COMMERCE
Greffier DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0402.503.082

Dénomination

(en entier) : **TANNERIE IMMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : société civile sous forme de société anonyme

Siège : Première rue Basse, numéro 52 à 7970 Beloeil
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification statutaire (objet social)

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le Notaire Constant JONNIAUX, à Pommeroeul en date du 19 août 2015, en cours d'enregistrement, les décisions et résolutions suivantes prises à l'unanimité par l'assemblée :

1.

Modification de l'objet social

L'assemblée entend lecture intégrale du rapport établi par le conseil d'administration en date du 10 août 2015 sur base de l'article 559 du Code des Sociétés, rapport justifiant la modification à l'objet social auquel se trouve joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée à la date du 30 juin 2015.

L'assemblée déclare et nous requiert à l'unanimité d'acter qu'il n'y a aucune observation à formuler ni aucune raison de s'écarter des conclusions de ce rapport.

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité de supprimer la phrase suivante :

« La société s'interdit expressément l'entreprise d'achat d'immeubles ou d'autres biens en vue de les revendre »

Et de la remplacer par la phrase suivante :

" La société pourra réaliser toutes activités liées au domaine de l'immobilier, en ce compris l'entreprise d'achat d'immeubles ou d'autres biens en vue de les revendre (activités de marchands de biens) ".

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.

2.

Mandat au Notaire instrumentant

L'assemblée confère tous pouvoirs au Notaire instrumentant pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour établir et déposer un texte coordonné des statuts au greffe du tribunal de commerce compétent.

Pour extrait conforme,
Constant JONNIAUX,
Notaire.

Déposés : expédition de l'acte, statuts coordonnés, rapport spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature